

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DU TERRITOIRE
REGROUPANT LES COMMUNES D'AUBAGNE, AURIOL,
BELCODENE, CADOLIVE, CUGES-LES-PINS, LA BOUILLADISSE,
LA DESTROUSSE, LA PENNE-SUR-HUVEAUNE, PEYPIN,
ROQUEVAIRE, SAINT-SAVOURNIN, SAINT-ZACHARIE**

Séance du 23 mars 2016

Le 23 mars 2016 à 14h30, le Conseil de territoire des communes d'Aubagne, Auriol, Belcodène, Cadolive, Cuges-les-Pins, La Bouilladisse, La Penne-sur-Huveaune, Peypin, Roquevaire, Saint-Savournin, Saint-Zacharie, régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi sous la présidence de Madame Sylvia BARTHELEMY, présidente du Conseil de territoire, Monsieur Giovanni SCHIPANI a été désigné secrétaire de séance.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Pascal AGOSTINI ; Philippe AMY ; Marie-Hélène ARFI-BONGIOVANNI ; Patrick ARNOUX ; Sophie ARTARIA-AMARANTINIS ; Sylvia BARTHELEMY ; Patrick BIAVA ; Alain BOUTBOUL ; Maurice CAPEL ; Laurent COLOMBANI ; Pierre COULOMB ; Carine COUTURIER ; Bernard DESTROST ; Antoine DI CIACCIO ; Sylvie FANEGO ; Daniel FONTAINE, Bruno FOTI ; Julie GABRIEL ; Danièle GARCIA ; Gérard GAZAY ; Sylvia GIMBERT ; Magali GIOVANNANGELI ; Danièle GIRAUD ; Denis GRANDJEAN ; Alain GREGOIRE ; Stéphanie HARKANE ; Muriel HENRY ; Dominique HONETZY ; André JULLIEN ; Michel LAN ; France LEROY ; Jeannine LEVASSEUR ; Hélène LUNETTA ; Rémi MARCENGO ; Jocelyne MARCON ; Joëlle MELIN ; Danielle MENET ; Yves MESNARD ; Robert MIECHAMP ; Pierre MINGAUD ; Veronique MIQUELLY ; Geneviève MORFIN ; Léo MOURNAUD ; Patricia PELLEN ; Serge PEROTTINO ; Patrick PIN ; Christine PRETOT ; Monique RAVEL ; Raymond ROCCHIA ; Alain ROUSSET ; Albert SALE ; Mohammed SALEM ; Giovanni SCHIPANI ; Christophe SZABO DE EDELENYI ; Hélène TRIC ; Madeleine VAICBOURDT ;

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Jean-Claude ALEXIS représenté par Patrick ARNOUX ; David MASCARELLI représenté par Véronique MIQUELLY ; Pierre BAISSE représenté par Albert SALE ; Christiane PETETIN représentée par Michel LAN ; Vincent RUSCONI représenté par M. Giovanni SCHIPANI.

Etaient absents ou excusés Mesdames et Messieurs :

NEANT

CT4/230316/3

■ Election des vice-présidents du Conseil de Territoire d'Aubagne, Auriol, Belcodène, Cadolive, Cuges-les-Pins, La Bouilladisse, La Destrousse, La Penne-sur-Huveaune, Peypin, Roquevaire, Saint-Savournin, Saint-Zacharie.

Conformément au code électoral et à l'article L.5218-6 du code général des collectivités territoriales, les conseillers du territoire d'Aubagne, Auriol, Belcodène, Cadolive, Cuges-les-Pins, La Bouilladisse,

La Destrousse, La Penne-sur-Huveaune, Peypin, Roquevaire, Saint-Savournin, Saint-Zacharie issus du suffrage universel, sont réunis, en ce 23 mars 2016, pour procéder à l'élection des Vice-Présidents dudit Conseil de territoire, sous la présidence de Madame Sylvia BARTHELEMY, élue Présidente.

Considérant la détermination préalable du nombre de Vice-Présidents du Conseil de Territoire,

Il est exposé qu'en vertu des articles L 5211-2, L 2122-4 et L 2122-7 dudit Code, les Vice-Présidents sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil de territoire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. Ce mode de scrutin, individuel, exclut toute obligation de parité.

Il est précisé que par délibération n°CT4/230316/2 du 23 mars 2016, le Conseil de territoire a approuvé à l'unanimité le nombre de vice-présidents à 15.

A cet effet, il est demandé aux candidats intéressés de se manifester afin de procéder successivement à l'élection de chaque Vice-Président.

➤ Election du 1^{er} Vice-Président

Monsieur Yves MESNARD présente sa candidature au poste de 1^{er} Vice-Président.

La Présidente, après avoir recueilli la candidature précitée la soumet au vote de l'assemblée délibérante.

Monsieur Yves MESNARD obtient 48 voix. Il est élu 1^{er} Vice-Président du Conseil de territoire.

➤ Election du 2^{ème} Vice-Président

Monsieur Pierre MINGAUD présente sa candidature au poste de 2^{ème} Vice-Président.

La Présidente, après avoir recueilli la candidature précitée la soumet au vote de l'assemblée délibérante.

Monsieur Pierre MINGAUD obtient 39 voix. Il est élu 2^{ème} Vice-Président du Conseil de territoire.

➤ Election du 3^{ème} Vice-Président

Monsieur André JULLIEN présente sa candidature au poste de 3^{ème} Vice-Président.

La Présidente, après avoir recueilli la candidature précitée la soumet au vote de l'assemblée délibérante.

Monsieur André JULLIEN obtient 42 voix. Il est élu 3^{ème} Vice-Président du Conseil de territoire.

➤ Election du 4^{ème} Vice-Président

Monsieur Albert SALE présente sa candidature au poste de 4^{ème} Vice-Président.

La Présidente, après avoir recueilli la candidature précitée la soumet au vote de l'assemblée délibérante.

Monsieur Albert SALE obtient 41 voix. Il est élu 4^{ème} Vice-Président du Conseil de territoire.

➤ Election du 5^{ème} Vice-Président

Monsieur Pierre COULOMB présente sa candidature au poste de 5^{ème} Vice-Président.

La Présidente, après avoir recueilli la candidature précitée la soumet au vote de l'assemblée délibérante.

Monsieur Pierre COULOMB obtient 46 voix. Il est élu 5^{ème} Vice-Président du Conseil de territoire.

➤ Election du 6^{ème} Vice-Président

Monsieur Bernard DESTROST présente sa candidature au poste de 6^{ème} Vice-Président.
La Présidente, après avoir recueilli la candidature précitée la soumet au vote de l'assemblée délibérante.

Monsieur Bernard DESTROST obtient 44 voix. Il est élu 6^{ème} Vice-Président du Conseil de territoire.

➤ Election du 7^{ème} Vice-Président

Monsieur Rémi MARCENGO présente sa candidature au poste de 7^{ème} Vice-Président.
La Présidente, après avoir recueilli la candidature précitée la soumet au vote de l'assemblée délibérante.

Monsieur Rémi MARCENGO obtient 42 voix. Il est élu 7^{ème} Vice-Président du Conseil de territoire.

➤ Election du 8^{ème} Vice-Président

Monsieur Michel LAN présente sa candidature au poste de 8^{ème} Vice-Président.
La Présidente, après avoir recueilli la candidature précitée la soumet au vote de l'assemblée délibérante.

Monsieur Michel LAN obtient 44 voix. Il est élu 8^{ème} Vice-Président du Conseil de territoire.

➤ Election du 9^{ème} Vice-Président

Monsieur Serge PEROTTINO présente sa candidature au poste de 9^{ème} Vice-Président.
La Présidente, après avoir recueilli la candidature précitée la soumet au vote de l'assemblée délibérante.

Monsieur Serge PEROTTINO obtient 41 voix. Il est élu 9^{ème} Vice-Président du Conseil de territoire.

➤ Election du 10^{ème} Vice-Président

Monsieur Patrick PIN présente sa candidature au poste de 10^{ème} Vice-Président.
La Présidente, après avoir recueilli la candidature précitée la soumet au vote de l'assemblée délibérante.

Monsieur Patrick PIN obtient 40 voix. Il est élu 10^{ème} Vice-Président du Conseil de territoire.

➤ Election du 11^{ème} Vice-Président

Monsieur Alain ROUSSET présente sa candidature au poste de 11^{ème} Vice-Président.
La Présidente, après avoir recueilli la candidature précitée la soumet au vote de l'assemblée délibérante.

Monsieur Alain ROUSSET obtient 40 voix. Il est élu 11^{ème} Vice-Président du Conseil de territoire.

➤ Election du 12^{ème} Vice-Président

Madame Véronique MIQUELLY et Monsieur Antoine DI CIACCIO présentent leur candidature au poste de 12^{ème} Vice-Président.

La Présidente, après avoir recueilli les candidatures précitées les soumet au vote de l'assemblée délibérante.

Madame Véronique MIQUELLY obtient 33 voix. Elle est élue 12^{ème} Vice-Présidente du Conseil de territoire.

➤ Election du 13^{ème} Vice-Président

Monsieur Alain GREGOIRE présente sa candidature au poste de 13^{ème} Vice-Président.

La Présidente, après avoir recueilli la candidature précitée la soumet au vote de l'assemblée délibérante.

Monsieur Alain GREGOIRE obtient 47 voix. Il est élu 13^{ème} Vice-Président du Conseil de territoire.

➤ Election du 14^{ème} Vice-Président

Madame Jeannine LEVASSEUR présente sa candidature au poste de 14^{ème} Vice-Président.

La Présidente, après avoir recueilli la candidature précitée la soumet au vote de l'assemblée délibérante.

Madame Jeannine LEVASSEUR obtient 45 voix. Elle est élue 14^{ème} Vice-Présidente du Conseil de territoire.

➤ Election du 15^{ème} Vice-Président

Monsieur Léo MOURNAUD présente sa candidature au poste de 15^{ème} Vice-Président.

La Présidente, après avoir recueilli la candidature précitée la soumet au vote de l'assemblée délibérante.

Monsieur Léo MOURNAUD obtient 42 voix. Il est élu 15^{ème} Vice-Président du Conseil de territoire.

Le Conseil de territoire regroupant les communes d'Aubagne, Auriol, Belcodène, Cadolive, Cuges-les-Pins, La Bouilladisse, La Destrousse, La Penne-sur-Huveaune, Peypin, Roquevaire, Saint-Savournin, Saint-Zacharie :

Vu

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles,
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 relatif à la création de la Métropole d’Aix-Marseille-Provence,
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la métropole d’Aix-Marseille-Provence,
- Le Code général des collectivités territoriales,
- La délibération n° CT4/230316/2 du 23 mars 2016 fixant le nombre de vice-présidents à 15,

Où il le rapport ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 - de déclarer que Monsieur Yves MÈGNARD est élu 1er Vice-Président du Conseil de territoire d'Aubagne, Auriol, Belcodène, Cadolive, Cuges-les-Pins, La Bouilladisse, La Destrousse, La Penne-sur-Huveaune, Peypin, Roquevaire, Saint-Savournin, Saint-Zacharie et est immédiatement installé dans ses fonctions ;

Article 2 - de déclarer que Monsieur Pierre MINGAUD est élu 2ème Vice-Président du Conseil de territoire d'Aubagne, Auriol, Belcodène, Cadolive, Cuges-les-Pins, La Bouilladisse, La Destrousse, La Penne-sur-Huveaune, Peypin, Roquevaire, Saint-Savournin, Saint-Zacharie et est immédiatement installé dans ses fonctions ;

Article 3 - de déclarer que Monsieur André JULLIEN est élu 3ème Vice-Président du Conseil de territoire d'Aubagne, Auriol, Belcodène, Cadolive, Cuges-les-Pins, La Bouilladisse, La Destrousse, La Penne-sur-Huveaune, Peypin, Roquevaire, Saint-Savournin, Saint-Zacharie et est immédiatement installé dans ses fonctions ;

Article 4 - de déclarer que Monsieur Albert SALE est élu 4ème Vice-Président du Conseil de territoire d'Aubagne, Auriol, Belcodène, Cadolive, Cuges-les-Pins, La Bouilladisse, La Destrousse, La Penne-sur-Huveaune, Peypin, Roquevaire, Saint-Savournin, Saint-Zacharie et est immédiatement installé dans ses fonctions ;

Article 5 - de déclarer que Monsieur Pierre COULOMB est élu 5ème Vice-Président du Conseil de territoire d'Aubagne, Auriol, Belcodène, Cadolive, Cuges-les-Pins, La Bouilladisse, La Destrousse, La Penne-sur-Huveaune, Peypin, Roquevaire, Saint-Savournin, Saint-Zacharie et est immédiatement installé dans ses fonctions ;

Article 6 - de déclarer que Monsieur Bernard DESTROST est élu 6ème Vice-Président du Conseil de territoire d'Aubagne, Auriol, Belcodène, Cadolive, Cuges-les-Pins, La Bouilladisse, La Destrousse, La Penne-sur-Huveaune, Peypin, Roquevaire, Saint-Savournin, Saint-Zacharie et est immédiatement installé dans ses fonctions ;

Article 7 - de déclarer que Monsieur Rémi MARCENGO est élu 7ème Vice-Président du Conseil de territoire d'Aubagne, Auriol, Belcodène, Cadolive, Cuges-les-Pins, La Bouilladisse, La Destrousse, La Penne-sur-Huveaune, Peypin, Roquevaire, Saint-Savournin, Saint-Zacharie et est immédiatement installé dans ses fonctions ;

Article 8 - de déclarer que Monsieur Michel LAN est élu 8ème Vice-Président du Conseil de territoire d'Aubagne, Auriol, Belcodène, Cadolive, Cuges-les-Pins, La Bouilladisse, La Destrousse, La Penne-sur-Huveaune, Peypin, Roquevaire, Saint-Savournin, Saint-Zacharie et est immédiatement installé dans ses fonctions ;

Article 9 - de déclarer que Monsieur Serge PEROTTINO est élu 9ème Vice-Président du Conseil de territoire d'Aubagne, Auriol, Belcodène, Cadolive, Cuges-les-Pins, La Bouilladisse, La Destrousse, La Penne-sur-Huveaune, Peypin, Roquevaire, Saint-Savournin, Saint-Zacharie et est immédiatement installé dans ses fonctions ;

Article 10 - de déclarer que Monsieur Patrick PIN est élu 10ème Vice-Président du Conseil de territoire d'Aubagne, Auriol, Belcodène, Cadolive, Cuges-les-Pins, La Bouilladisse, La Destrousse, La Penne-sur-Huveaune, Peypin, Roquevaire, Saint-Savournin, Saint-Zacharie et est immédiatement installé dans ses fonctions ;

Article 11 - de déclarer que Monsieur Alain ROUSSET est élu 11ème Vice-Président du Conseil de territoire d'Aubagne, Auriol, Belcodène, Cadolive, Cuges-les-Pins, La Bouilladisse, La Destrousse, La Penne-sur-Huveaune, Peypin, Roquevaire, Saint-Savournin, Saint-Zacharie et est immédiatement installé dans ses fonctions ;

Article 12 - de déclarer que Madame Véronique MIQUELLY est élue 12ème Vice-Présidente du Conseil de territoire d'Aubagne, Auriol, Belcodène, Cadolive, Cuges-les-Pins, La Bouilladisse, La Destrousse, La Penne-sur-Huveaune, Peypin, Roquevaire, Saint-Savournin, Saint-Zacharie et est immédiatement installée dans ses fonctions ;

Article 13 - de déclarer que Monsieur Alain GREGOIRE est élu 13ème Vice-Président du Conseil de territoire d'Aubagne, Auriol, Belcodène, Cadolive, Cuges-les-Pins, La Bouilladisse, La Destrousse, La Penne-sur-Huveaune, Peypin, Roquevaire, Saint-Savournin, Saint-Zacharie et est immédiatement installé dans ses fonctions ;

Article 14 - de déclarer que Madame Jeannine LEVASSEUR est élue 14ème Vice-Présidente du Conseil de territoire d'Aubagne, Auriol, Belcodène, Cadolive, Cuges-les-Pins, La Bouilladisse, La Destrousse, La Penne-sur-Huveaune, Peypin, Roquevaire, Saint-Savournin, Saint-Zacharie et est immédiatement installée dans ses fonctions ;

Article 15 - de déclarer que Monsieur Léo MOURNAUD est élu 15ème Vice-Président du Conseil de territoire d'Aubagne, Auriol, Belcodène, Cadolive, Cuges-les-Pins, La Bouilladisse, La Destrousse, La Penne-sur-Huveaune, Peypin, Roquevaire, Saint-Savournin, Saint-Zacharie et est immédiatement installé dans ses fonctions ;

Article 16 : d'autoriser la Présidente du Conseil de Territoire à signer la présente délibération.

Article 17 : d'autoriser le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence à prendre toutes dispositions concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

Certifié Conforme,
La Présidente du Conseil de Territoire

Sylvia BARTHELEMY

